



Le Fabricant se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques des appareils présentés dans cette publication.

 **CASADIO**

GRUPPO CIMBALI FRANCE

ZI Les vignes 9-11, rue A. Einstein
93000 Bobigny

Tél.: 01 48 40 02 04

Fax: 01 49 42 02 15

cimbalifr@gruppocimbali.com

GAMMES 2017/2018



 CASADIO

SERVICE CLIENTS CONTACTS

Contacts Gruppo Cimbali pour la Belgique, la France et le Luxembourg:

- Pour le suivi des commandes machines et informations sur nos disponibilités
adv@gruppocimbali.com
- Pour le suivi des commandes pièces détachées et informations sur nos disponibilités
magasin@gruppocimbali.com
- Pour toute question concernant le Service
sav@gruppocimbali.com
- **www.casadio.com**

SOMMAIRE

• MACHINES A CAFÉ TRADITIONNELLES	p. 1
• MOULINS-DOSEURS	p. 5
• CERTIFICATIONS	p. 10
• CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	p. 11



MACHINES A CAFÉ TRADITIONNELLES

- | | |
|---------------------------------|------|
| • UNDICI A | p. 2 |
| • UNDICI A - Verres Hauts | p. 3 |
| • UNDICI A2 Compact | p. 4 |

UNDICI A

A/1

A/2

A/3

- Machine à café espresso automatique, caractérisée par sa simplicité d'utilisation, de réglage et d'entretien.
- Carrosserie en inox et aluminium.
- Bandeau frontal et arrière personnalisable.
- Existe en version blanche, noire et rouge.



Blanche

Noire

Rouge

Caractéristiques

	A/1	A/2	A/3
Lances vapeur	1	2	2
Sortie eau chaude	1	1	1
Capacité chaudière (litres)	5	10,5	15

Informations techniques

Largeur x Profondeur x Hauteur (mm)	436 x 528 x 529	716 x 528 x 529	926 x 528 x 529
Poids (kg)	37,5	50	n.a.
Puissance installée à 380-415V3N~ 50/60Hz (W)	-	-	5600 - 6600
Puissance installée à 220-240V~ 50/60Hz (W)	2800 - 3300	2800 - 3300	-

Accessoires

Kit chauffe-tasses	-	✓	✓
--------------------	---	---	---



UNDICI A**Verres Hauts**

A/1

A/2

A/3

- Déclinaison de la Undici en version verres hauts pour faire des boissons gourmandes.
- Existe en **1, 2 ou 3 groupes** et en version blanche, noire et rouge.



Blanche

Noire

Rouge

Caractéristiques	A/1	A/2	A/3
Lances vapeur	1	2	2
Sortie eau chaude	1	1	1
Capacité chaudière (litres)	5	10,5	15

Informations techniques

Largeur x Profondeur x Hauteur (mm)	436 x 528 x 529	716 x 528 x 529	926 x 528 x 529
Poids (kg)	37,5	50	n.a.
Puissance installée à 380-415V3N~ 50/60Hz (W)	-	-	5600 - 6600
Puissance installée à 220-240V~ 50/60Hz (W)	2800 - 3300	2800 - 3300	-



MACHINES A CAFÉ TRADITIONNELLES

UNDICI A2 Compacte

A/2

- Version compacte de la Undici (550mm de large).
- Existe en **2** groupes et en blanc, noir et rouge.



Blanche

Noire

Rouge

Caractéristiques

Lances vapeur	2
Sortie eau chaude	1
Capacité chaudière (litres)	7

Informations techniques

Largeur x Profondeur x Hauteur (mm)	550 x 528 x 529
Poids (kg)	47
Puissance installée à 220-240V~ 50/60Hz (W)	2800 - 3300





MOULINS-DOSEURS

• THEO 84	p. 6
• THEO 64	p. 7
• ENEA TRADITIONNEL	p. 8
• ENEA ON DEMAND	p. 9

THEO 84

- Moulin-doseur automatique.
- Meules plates Ø 84 mm.
- Prestations élevées.
- Maintenance facile.
- Carrosserie bicolore en acier inox et noir avec le doseur chromé.
- Mise en marche et arrêt automatique.

**Informations techniques**

Productivité (kg/h)	12
Capacité de la trémie (kg)	2,0
Diamètre des meules (mm)	84
Largeur x Profondeur x Hauteur (mm)	260 x 470 x 640
Poids (kg)	15,9
Puissance installée à 220-240V~ 50Hz (W)	400
Puissance installée à 380-415VN~ 50Hz (W)	400



MOULINS-DOSEURS

THEO 64

- Moulin-doseur automatique ou avec temporisateur.
- Meules plates Ø 64 mm.
- Maintenance facile.
- Carrosserie en acier inox.
- Mise en marche et arrêt automatique.



Informations techniques

Productivité (kg/h)	9
Capacité de la trémie (kg)	2,0
Diamètre des meules (mm)	64
Largeur x Profondeur x Hauteur (mm)	260 x 470 x 640
Poids (kg)	15
Puissance installée à 220-240V 50/60Hz	300



ENEA TRADITIONNEL

- Moulin-doseur automatique.
- Meules plates Ø 64 mm.
- Maintenance facile.
- Carrosserie en acier inox.
- Tasseur fixe.



Informations techniques

Productivité (kg/h)	7
Capacité de la trémie (kg)	1,2
Diamètre des meules (mm)	64
Largeur x Profondeur x Hauteur (mm)	194 x 428 x 510
Puissance installée à 220-240V~ 50Hz (W)	360
Puissance installée à 220V~ 60Hz (W)	460



ENEA ON DEMAND

- Moulin doseur électronique.
- Meules plates Ø 64 mm.
- Ecran pour visualiser la dose choisie, la granulométrie et le besoin d'entretien.
- Réglage électronique de la dose (réglage de la dose double indépendant de celui de la dose simple).
- Réglage de la mouture avec vis micrométrique: la valeur est directement visible sur l'écran.
- Micro-interrupteur de sécurité «trémie décrochée».
- Disponible avec ou sans tasseur.
- Maintenance facile.
- Carrosserie bicolore en acier inox et noir.



Informations techniques

Productivité (kg/h)	6,5
Capacité de la trémie (kg)	1,2
Diamètre des meules (mm)	64
Largeur x Profondeur x Hauteur (mm)	194 x 368 x 510
Puissance installée à 220-240V~ 50Hz (W)	360
Puissance installée à 220V~ 60Hz (W)	460



CERTIFICATIONS

CERTIFICATION DE PROCESSUS



ISO9001: Certification du système de gestion d'entreprise.
OHSAS18001: certification de la sécurité des travailleurs.

CERTIFICATION DE PRODUIT / SÉCURITÉ



Certification de sécurité et essais des produits de consommation et des produits et composants industriels.



La marque UL-UE indique que le produit a été testé par UL et jugé conforme aux normes de la marque UL-UE.

EU



La marque D est une marque de sécurité. Elle est enregistrée et fournie par UL-Demko.



Avec la marque CE, qui est obligatoire dans les pays de l'Union Européenne, le fabricant déclare que le produit est conforme aux normes générales de sécurité incluses dans les directives de la marque CE.

HYGIÈNE, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT



Il certifie la qualité hygiénique des machines qui produisent aliments et boissons.



Procédé de production de revêtement de toutes les parties de la machine en contact avec l'eau et la vapeur, permettant de réduire considérablement le risque de libération de métaux dans les boissons distribuées.



Il certifie que les équipements électrique et électronique ne contiennent pas de niveaux en plomb, cadmium, mercure, chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB) et polybromodiphényléthers (PBDE) supérieurs à la limite légalement autorisée.

QUALITÉ DANS LA TASSE



Istituto Nazionale Espresso Italiano.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute commande à GRUPPO CIMBALI FRANCE (ci-après CASADIO) implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente, à l'exclusion de toutes conditions générales ou particulières du client.

Aucune clause portée sur les bons de commande, correspondances ou conditions générales ou particulières du Client ne peuvent modifier les présentes conditions générales de vente, sauf acceptation expresse et écrite de CASADIO.

Toutes informations ou précisions verbales émanant de CASADIO doivent être confirmées par écrit pour acquérir valeur contractuelle.

Si l'une des dispositions des présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions.

1. OBJET, CONCLUSION DU CONTRAT

- 1.1** Les prix et renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs sont donnés à titre indicatif. CASADIO se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications de présentation, de forme, de dimension, de conception, ou de matière à ses matériels dont la gravure figure sur ses imprimés de publicité.
- 1.2** CASADIO n'est liée par les engagements qui pourraient être pris par ses représentants ou employés que sous réserve de confirmation écrite, par elle-même, desdits engagements et, dans le cas où un acompte y est prévu, qu'après paiement effectif de celui-ci.
- 1.3** L'objet et le contenu du contrat sont définis exclusivement par l'offre établie par CASADIO, et à défaut, par la facture.
- 1.4** Toutes les commandes devront être signées et tamponnées par le client et porter la mention manuscrite «LU ET APPROUVE ET BON POUR ACCORD».
- 1.5** CASADIO se réserve le droit de fixer dans son tarif un montant minimum de facturation.

2. ANNULATION

- 2.1** En cas d'annulation de la commande par le Client, le Client sera redevable à CASADIO d'une indemnité fixée à 20% de la valeur de la commande, qui ne pourra être inférieure au montant des frais déjà engagés majorés des commissions, des frais administratifs et du manque à gagner.
- 2.2** CASADIO se réserve la possibilité d'annuler le contrat, si, entre la confirmation de commande et la livraison, le tarif public de CASADIO subit une augmentation supérieure à 5%.

3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 3.1** Le prix définitif est celui qui figure sur la confirmation de commande de CASADIO.

- 3.2** CASADIO se réserve le droit d'exiger, pour toute première commande d'un client, le paiement par avance et par chèque du montant de la commande.
- 3.3** Tout défaut de paiement à échéance entraîne l' exigibilité immédiate de toutes sommes dues à CASADIO et l'application automatique, à compter du jour de l'échéance et sans mise en demeure préalable, de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de cinq points.
- 3.4** Toute échéance partiellement ou totalement impayée donnera en outre lieu, à titre d'indemnité forfaitaire et sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, au paiement d'une indemnité égale à 5% du montant total de l'échéance avec un minimum de 38,10 euros HT.
- 3.5** Le Client s'interdit d'exercer tout droit de rétention ou d'invoquer toute compensation avec les créances qu'il pourrait éventuellement faire valoir à l'encontre de CASADIO. Les dispositions de l'article 1290 du Code civil ne sont pas applicables.
- 3.6** En cas d'incidents de paiement, CASADIO se réserve la faculté d'annuler de plein droit les remises, escomptes, ristournes et autres avantages éventuellement accordés, et ce sans préjudice des autres droits de CASADIO.
- 3.7** En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées dûment acceptées sous un délai de 7 jours à dater de leur expédition, les frais étant à la charge du Client.

4. LIVRAISON, DÉLAI DE LIVRAISON, RETARD DE LIVRAISON

- 4.1** La livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers CASADIO.
- 4.2** CASADIO peut procéder à des livraisons partielles.
- 4.3** La livraison est à la charge de l'acheteur. En l'absence d'instructions spéciales du Client, CASADIO emploie tous les moyens à sa convenance pour l'acheminement des matériels, ainsi que tous les intermédiaires et/ou transporteurs divers qui sont réputés agréés d'avance par le Client, qui s'engage en conséquence à en supporter les frais.
- 4.4** Le délai de livraison est donné aussi précisément que possible en fonction des possibilités d'approvisionnement et de l'ordre d'arrivée des commandes. CASADIO décline toute responsabilité au cas où un retard serait apporté à la livraison sur tout ou partie du matériel, pour une cause qui ne lui est pas imputable. Les dépassements des délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.
- 4.5** Un complément est perçu pour l'acheminement des colis dans les zones « Corse et îles du littoral » desservies uniquement par bateau ou avion.

5. TRANSPORT ET TRANSFERT DES RISQUES

- 5.1** Lorsqu'elles sont réalisées par CASADIO ou à sa demande, les opérations de transport, emballage et manutention sont effectuées pour le compte et aux risques et périls du destinataire, auquel il appartient de vérifier les matériels à l'arrivée et d'exercer s'il y a lieu un recours contre le transporteur.
- 5.2** Tous les matériels sont réputés pris et agrés dans les locaux de CASADIO. Le transfert des risques sur le matériel a lieu dès l'expédition des magasins du vendeur. Les matériels voyagent donc aux risques et périls du Client, même en cas d'expédition franco de port.
- 5.3** Les matériels voyageant aux risques et périls du Client, en cas de retard, d'avarie, de manquant ou de tout autre dommage subi par les matériels pendant les opérations de transport, aucun recours ne pourra être exercé contre CASADIO. En particulier en cas d'avarie ou de manquant, le Client devra effectuer les formalités prévues aux articles L 133-1 et suivants du Code de commerce.

6. NON CONFORMITÉ

Dès l'arrivée des matériels, le Client est tenu de s'assurer de leur conformité avec la commande passée. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toutes les réclamations pour vices apparents et/ou non conformité du matériel livré par rapport au matériel commandé ou au bordereau d'expédition et/ou pour erreur de facturation, doivent, sous peine d'irrecevabilité, être formulées par écrit dans les huit jours qui suivent la réception. Le Client devra laisser à CASADIO toute facilité pour procéder à la constatation de ce vice et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

7. GARANTIE

- 7.1** CASADIO garantit contractuellement le matériel neuf contre les vices de fabrication ou défauts qui en rendraient l'usage impossible, dans les limites des présentes dispositions.
- 7.2** La durée de garantie des matériels neufs est de 12 mois, à compter du jour de facturation.
- 7.3** Toute garantie est exclue dans les cas suivants:
- non paiement par le client d'une somme quelconque due à CASADIO;
 - force majeure;
 - usure normale ou avarie résultant d'un manque d'entretien, de fausses manœuvres, d'un démontage, d'une mauvaise utilisation, d'une détérioration volontaire, ou d'une utilisation non conforme aux spécifications de CASADIO, ou d'une modification ou réparation par toute autre personne qu'un technicien de CASADIO ou un technicien habilité et formé sur les produits distribués par CASADIO;

- vente de matériel d'occasion;
- transmission de la garantie à des tiers sauf accord de CASADIO.

- 7.4** L'action en garantie se prescrit par deux mois après la constatation du défaut ou du vice.
- 7.5** La garantie est exclusivement limitée au remplacement des composants ou pièces reconnues défectueuses ou hors tolérance. Elle ne peut donner lieu en aucun cas à des indemnités ou pénalités financières ni, plus généralement, aucune réclamation de préjudices indirects, pertes d'exploitation ou autres.
- 7.6** La garantie définie ci-dessus annule et remplace la garantie légale.
- 7.7** La garantie des pièces détachées ne couvre que les vices cachés.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- 8.1** POUR TOUTES LES VENTES CONCLUES ENTRE CASADIO ET LE CLIENT, LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ EST SUSPENDU AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX PRINCIPAL, INTERETS ET TOUS FRAIS ACCESSOIRES PAR L'ACHETEUR QUI S'OBLIGE JUSQU'A CE MOMENT A NE PAS DISPOSER DES MATERIELS VENDUS ET A INFORMER IMMÉDIATEMENT CASADIO DE TOUT FAIT DE TIERS AYANT POUR OBJET OU POUR EFFET DE PORTER ATTEINTE AU DROIT DE PROPRIÉTÉ DE CASADIO.
- 8.2** Le Client ne peut revendre les matériels que s'il n'est pas en retard de paiement, et s'il a lui-même stipulé une clause réserve de propriété au moins aussi contraignante que la présente avec ses acheteurs. En cas de revente des matériels avant complet paiement, la vente entre CASADIO et le Client sera résolue de plein droit, les matériels étant alors réputés revendus pour le compte de CASADIO.
- 8.3** Nonobstant la réserve de propriété, tous les risques afférents aux matériels livrés sont à la charge du Client dès remise des matériels au transporteur ou au Client en direct. Dès cet instant le Client est tenu pour responsable de tous les risques de détérioration, perte, destruction partielle ou totale quelle qu'en soit la cause, même cas fortuit ou force majeure.
- 8.4** Le Client devra assurer lesdits matériels pour le compte de qui il appartiendra et en justifiera à tout moment à CASADIO. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les matériels livrés au titre du présent contrat et ne pas les mélanger avec d'autres matériels de même nature provenant d'autres fournisseurs. Les matériels en stock sont présumés être ceux impayés.
- 8.5** CASADIO peut unilatéralement et à tout moment faire dresser un inventaire des matériels CASADIO détenus par le Client.

9. RÉSOLUTION POUR INEXÉCUTION

En cas d'inexécution des obligations du client et conformément à l'article 1657 du Code civil, toutes les ventes passées et non encore payées seront résolues de plein droit sans sommation, et sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au Client.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait traitée par les précédentes stipulations contractuelles, sera régie par la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises et, à titre supplétif seulement, par le droit français.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EST SEUL COMPETENT, CASADIO se réservant toutefois le droit de saisir le Tribunal du siège du Client.